

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**

Séance du 09 Décembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	25

L'an deux mille vingt et le jeudi neuf décembre à dix-sept heures cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque Ernest J. PEPIN, en raison du contexte, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE Maire ; M. Ephrem GLORIEUX; Mme Clara RIGAH ; M. Bruno FELICIANNE ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Rodrigue MOULIN ; adjoints au maire.

Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M Didier MARICEL ; M. Martelin RATIER ; M Yvon COMBES ; M Saturnin FRANCILLONE ; Mme Sonia MERCADIER ; M. Arthur MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON; M. Pierre ALBINA ; Mme Patricia VINGADASSALON ; Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Christiane TREIL-ALBON par Mme Manuela PETRO- METONY
 M. Jean-Louis SAINILY par Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET
 Mme Anny GENIPA par M. Ephrem GLORIEUX
 Mme Jacqueline BELFORT par Mme Gladys BURAT
 Mme Karine GATIBELZA par M Didier MARICEL

Absents : Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR; M José TORIBIO ; M. Florent TREIL; Mme MAGALATCHOUMY Sarah ; Mme Nicole RABOLION ; Mme Reinette JULIARD ; M. Léon MACAQUI ; M. José KANDASSAMY

Date de la convocation

03 décembre 2021

Date d'affichage de la délibération

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°2021/12/84

**DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A VENDRE A M. PERSANIE
 JOCELYN LE TERRAIN CADASTRE AB 418 D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE
 1017 M².**

La commune de Lamentin, dans le cadre de sa politique d'aménagement a créé une petite zone d'activité dédiée à l'automobile à l'entrée de la zone de Bellevue-Darras.

M. PERSANIE Jocelyn, gérant de la société Auto Control PAG, a fait la demande d'acquisition de la parcelle cadastré AB 418 d'une superficie de 1017 m² situé à Bellevue Darras afin d'y construire un centre de contrôle technique automobile.

Le service de France Domaines à estimé la valeur vénale de ce terrain à 56 952 € soit 56 €/m²

Cette estimation prend en compte le fait que ce terrain est en partie située en zone réservée et est traversée par un chemin communal ;

Il est proposé au conseil de suivre l'avis des domaines, et de fixer le prix de vente à 56 952 €

Le conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'autoriser le Maire à vendre le terrain cadastré AB 418 d'une superficie de 1017 m au profit de M. PERSANIE Jocelyn gérant de la société Auto Control PAG pour la somme de **56 952 €**

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE

